

s'il ne représente plus adéquatement la richesse et la prospérité du pays, eh bien, à ce moment là, il appartient au Parlement, à ce comité plénier, d'étudier la loi sur les banques, sur la Banque du Canada, qui est le nerf central de notre système monétaire. Il nous appartient de changer ce système monétaire, de l'adapter aux temps modernes, à la richesse du pays, à la population canadienne, de telle sorte que la richesse du pays puisse se retrouver dans les familles canadiennes et chez le citoyen canadien.

C'est cela que nous n'avons pas aujourd'hui. Pourquoi? La production a beau être énorme, le signifié, c'est-à-dire la richesse, a beau être formidable, il en reste toujours que le signe de cette richesse, le signe de cette prospérité du pays, lui, il est pauvre, puisqu'il ne permet pas aux citoyens canadiens de profiter de la richesse du pays.

Eh bien, à ce moment-là, je dis qu'il nous appartient, à nous tous, d'étudier en profondeur cette loi sur la Banque du Canada qui est le nerf central de toute notre société économique, de l'amender et de la changer, de telle sorte que ce peuple canadien puisse profiter davantage de la prospérité du pays.

Il y en a qui nous disent qu'on est en train de violer leurs privilèges en parlant trop longtemps. Monsieur le président, je dirai à ceux-là: ça ne fait que deux jours que nous étudions la loi sur la Banque du Canada. Cela n'a pas été étudié au Parlement depuis 12 ans, et la Banque du Canada est un organisme qui contrôle tout notre système monétaire et toute la vie du pays. C'est le nerf central de notre système monétaire et de toute la vie économique. Et l'on trouve que deux jours, c'est trop long et ce alors qu'il y en a d'autres, dans cette Chambre, qui ont trouvé le moyen de parler pendant trois mois sur le drapeau canadien! Qu'on ne vienne pas me dire que deux, trois ou quatre jours, même deux semaines, c'est trop pour les députés qui sont ici pour analyser les amendements à apporter à la loi sur la Banque du Canada.

Malheureusement, monsieur le président, —et je dis bien «malheureusement»—je constate qu'il n'y a pas assez d'élus du peuple, dans cette enceinte, pour s'intéresser réellement aux amendements à apporter à la loi sur la Banque du Canada. Je constate qu'ils ne sont pas assez nombreux ceux qui veulent étudier notre système monétaire et s'acharner à trouver les amendements nécessaires pour améliorer la Banque du Canada. Je constate malheureusement que le ministre des Finances est trop imbu ou trop ancré dans les préjugés d'un système économique traditionnel, conservateur et orthodoxe pour être en mesure de trouver les solutions qui s'imposent à nos problèmes économiques actuels.

Monsieur le président, il est temps d'apporter des changements draconiens à notre système économique et monétaire, si l'on veut que le Canada progresse, si l'on veut que les citoyens canadiens participent à la prospérité du Canada, parce qu'à l'heure actuelle—il est triste de le dire—les investisseurs étrangers profitent et participent beaucoup plus au profit provenant du développement de nos ressources naturelles que les citoyens canadiens. Les investisseurs étrangers retirent beaucoup plus de profit de nos richesses naturelles que nos citoyens canadiens. Nos citoyens canadiens travaillent dans le bois et dans le fond de la mine, tandis que les investisseurs étrangers retirent des profits. Pourquoi? Parce qu'on nous dit que nous n'avons pas les capitaux suffisants pour investir dans le développement de notre pays. Or, le Canada ne sera réellement maître de son économie que le jour où il se donnera les institutions nécessaires qui lui fourniront les capitaux requis pour le développement du pays. Tant et aussi longtemps que cela ne sera pas fait, nous continuerons à essayer d'administrer avec le flair, avec les sentiments, avec un peu de jugement, s'il en faut, de la part du ministre, mais ce n'est pas cela qui fera progresser l'économie du pays. Ce qu'il faut, c'est un système scientifique et rationnel.

• (6.50 p.m.)

[Traduction]

**M. le président:** Le temps de parole du député est expiré.

[Français]

**M. Gauthier:** Monsieur le président, j'ai de la difficulté à voir s'il y a un quorum, étant donné que je dois parler devant au moins vingt et un membres. Actuellement, j'en vois deux, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, monsieur le président. Je crois que ce n'est pas un nombre suffisant pour traiter d'une affaire aussi importante que celle de la Banque du Canada, et je demande d'ajourner la séance jusqu'à huit heures, si nous n'avons pas le quorum.

[Traduction]

**M. le président:** Peut-être ferais-je bien de donner lecture au député de l'article du Règlement régissant le quorum. Le voici:

La présence d'au moins vingt députés, y compris l'Orateur, est nécessaire pour que la Chambre puisse valablement exercer ses pouvoirs.

L'Orateur dont il est question ici serait naturellement le président dans le cas d'un comité plénier. L'alinéa suivant stipule:

Lorsque l'Orateur prononce l'ajournement pour défaut de quorum, l'heure en est consignée au journal, avec les noms des députés alors présents.